



## Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Steeve Duvoisin, William Montagrin, Patrick Aerny et Damien Gfeller, s'est réunie le 22 mai 2023, pour étudier le **préavis municipal n° 03/2023, concernant la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.**

La Municipalité a délégué Monsieur André Cachin, que nous remercions pour les informations fournies.

Lors de l'assemblée du conseil communal du 06 octobre 2021, la majorité des conseillers.ères a refusé le préavis municipal n° 02/2021, concernant la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Le conseil, sous recommandation de la commission de gestion, avait refusé l'art.1, mais était déjà favorable à l'intégration des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) aux nouveaux statuts.

La modification des buts du SDIS est une nécessité, afin de pouvoir intégrer les JSP et leur donner la possibilité de s'identifier au SDIS Nord Vaudois et ainsi pouvoir favoriser une possible carrière de sapeur-pompier.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'accepter :

- Art. 1** L'avenant N°1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de la séance du 22 septembre 2022
- Art. 2** L'annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois est acceptée conformément à la décision de son Conseil intercommunal de la séance du 22 septembre 2022.
- Art.3** La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Orges, le 30 mai 2023

Le rapporteur : Damien Gfeller

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny

Damien Gfeller

William Montagrin

Steeve Duvoisin